



**Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 5 novembre 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Anthony DECRETON (donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)  
Mari COURTAS (donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)  
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)  
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Luc STRIDE)  
David ROUALEN (donne pouvoir à Xavier BIZOT)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annie LABBE

**Membres en exercice : 33**

**Présents : 28**

**Votants : 33**

## JEUNESSE EDUCATION

### 2024-845 DEMANDE DE SUBVENTION LOISIRS PLURIEL – BP 2025

Mme A. LABBE rappelle que l'association Loisirs Pluriel accueille des enfants en situation de handicap dans ses effectifs d'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) avec un taux d'encadrement d'un animateur pour deux enfants.

Il est proposé de poursuivre le soutien à cette association, en raison de leur implication dans l'éducation des enfants et du service rendu vis-à-vis des enfants ploufraganais fréquentant cette structure (3 enfants ploufraganais sur 67 adhérents en 2024).

Historique des demandes :

Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Proposition 2025
Loisirs Pluriel	500€	500€	500€

mis sur internet le 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20241112-DB202412NOV845-DE

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** la subvention à l'association « Loisirs Pluriel » au titre de l'année 2025, pour un montant de 500€.

A Ploufragan, le 22 novembre 2024

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Annie LABBE

